SOCIÉTÉ 2.0 Droit d'auteur, open source, Twitter, Football

Publié par Guillaume Champeau, le Mercredi 25 Juin 2014

# ReplayLastGoal, le compte Twitter illégal pour voir les buts de la Coupe du Monde

ReplayLastGoal propose aux internautes du monde entier de voir les buts de la coupe du monde de football au moment où ils sont marqués, grâce à un astucieux script qui automatise leur publication sur Twitter. Un procédé illégal en France.

4

L'idée est simple, mais aussi totalement illégale au regard du droit d'auteur français qui ne connaît pas de droit du public à diffuser des extraits de retransmissions audiovisuelles. Xavier Damman, co-fondateur de l'application Storify, a mis en ligne un script open-source et un compte Twitter (@ReplayLastGoal) qui fonctionnent de façon totalement autonome pour diffuser les images des buts de la coupe du monde de football dès qu'ils sont marqués.

Pour ce faire, le script se connecte à un flux vidéo sur lequel les matchs sont diffusés en streaming — il existe bien sûr des sources illicites mais aussi des TV étrangères qui ont acquis les droits pour leur pays. Il enregistre alors la vidéo en ne gardant que la dernière minute en mémoire. Puis pour savoir quand un but est marqué, le script utilise tout simplement Twitter et l'un des nombreux comptes qui tiennent informé en temps réel de l'évolution des scores (en l'espèce, il utilise @GoalFlash).

Dès lors, dès qu'un but est marqué, le logiciel utilise les dernières secondes de vidéo qu'il a en mémoire pour les convertir en GIF animé, et publier l'extrait sur Twitter. Voici le résultat :

> Goal for France! #SUI 0-1 #FRA #WorldCup Video: http://t.co/ADzTcI0RjX http://t.co/s8bjOcZsFm
>
> — Replay Last Goal (@ReplayLastGoal) 20 Juin 2014

En 2012, le CSA avait lancé une consultation pour la régulation de la diffusion de vidéos de sport sur Internet, qui devait aboutir à la publication d'un cadre de règles autorisant sous certaines conditions la reprise gratuite d'extraits de retransmissions, lorsque des droits exclusifs ont été acquis par un diffuseur. Mais le CSA a finalement reculé face aux pressions des chaînes de télévision, qui seules bénéficient du droit de retransmission d'extraits.

Un recul qui n'est pourtant guère compatible avec la loi de 2012 qui avait modifié le code du sport pour dire que l'acquéreur d'un droit de diffusion ne peut s'opposer "*à la diffusion, par d'autres services de communication au public par voie électronique, de brefs extraits prélevés à titre gratuit*". Il appartenait au CSA d'en fixer les règles (durée des extraits, nombre, délai minimal entre le direct et la reprise de l'extrait...),

mais pas de renoncer totalement à l'application de la loi.

## A lire aussi sur Numerama :

Twitter va permettre les retweets avec commentaire de 140 caractères

Anonymous passe à l'attaque contre la coupe du monde au Brésil

Copyright Madness (#64) : une semaine de propriété intellectuelle en délire !

Publié par Guillaume Champeau

**4** **Commentaires** à propos de «ReplayLastGoal, le compte Twitter illégal pour voir les buts de la Coupe du Monde»

**Mari0tux2** le 25/06/2014 à 11:48

sinon t411 pour le différé quoi merci le csa o/ merci le Qatar o/

0 0

répondre - signaler

**cyldrick** le 25/06/2014 à 11:55

Y'a des ratés quand même dans son truc, cf le but de la Croatie contre le mexique...

0 0

répondre - signaler

**Guillaume Champeau** (Administrateur) le 25/06/2014 à 11:57

Oui, c'est dû au fait que @GoalFlash n'est pas toujours réactif à la seconde près. Mais vu que c'est open-source, ça peut être amélioré en utilisant d'autres sources.

0 0

répondre - signaler

**Mehmnoch** le 25/06/2014 à 12:15

Un pauvre gif lowres à 3 fps considéré comme un extrait et soumis au droit d'auteur ? ... et bé....

A ce train là on aura bientôt l'interdiction de publier des dessins de l'action...

0 0

répondre - signaler

## Répondre

Publier

Tous les champs doivent être remplis.

Url

http://

Titre

**OU**

Adresse (URL) de l'image

http://

Ajouter l'image

Tous les champs doivent être remplis.

Url